

Entre deux Guiers, le 23 Septembre 2025,

À l'attention des 35 conseillers communautaires

INVITATION

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion du conseil de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui se tiendra le :

Mardi 30 septembre 2025 à 19 heures
Salle du Conseil - Pôle Tertiaire
2, ZI Chartreuse-Guiers à ENTRE-DEUX-GUIERS

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance :
- Validation du PV du 02.09.2025

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Avenant contrat départemental APS
- 1.2 Désaffectation du télésiège de La Scia

2. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Chèques Cœur de Chartreuse
- 2.2 Autorisation de recrutement d'agents saisonniers pour l'exploitation du domaine skiable des Entremonts
- 2.3 Autorisation annuelle portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour des postes techniques (en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la Fonction Publique)
- 2.4 Autorisation ponctuelle portant création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour un poste de rédacteur (en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la Fonction Publique)

3. FINANCES

- 3.1 Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables - Budget annexe SPANC
- 3.2 Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables - Budget Général
- 3.3 Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables - Budget annexe Déchets
- 3.4 DM N° 2 Budget Général
- 3.5 DM N° 2 Budget annexe Cottavoz
- 3.6 DM N° 1 Budget annexe Déchets

4. PETITE ENFANCE ET SOLIDARITÉS

- 4.1 RPE – Avenant aux conventions de mise à disposition des salles communales 2025/2026
- 4.2 Bébébus – Convention de mise à disposition des salles communales 2025/2026
- 4.3 Bébébus – Avenant à la convention de mise à disposition de la salle communale Saint-Christophe-la-Grotte
- 4.4 Bébébus – Règlement de fonctionnement 2025/2026
- 4.5 Bébébus – Projet d'établissement 2026/2029

5. DÉCHETS ET PRÉVENTION

- 5.1 Exonération TEOM 2026
- 5.2 Modification statuts Savoie Déchets - Prise de compétence traitement déchets verts

6. ÉCONOMIE

- 6.1 Projet de méthaniseur sur la ZI Chartreuse-Guiers

7. TOURISME

- 7.1 Tarifs réciprocaires Nordique
- 7.2 Tarifs des forfaits Le Planolet

8. URBANISME

- 8.1 Décision de ne pas soumettre les dossiers de modification N°2 du PLUi-H valant SCoT Cœur de Chartreuse à évaluation environnementale après avis de l'autorité environnementale suite à l'examen au cas par cas du dossier
- 8.2 Décision de ne pas soumettre les dossiers de modification N°3 du PLUi-H valant SCoT Cœur de Chartreuse à évaluation environnementale après avis de l'autorité environnementale suite à l'examen au cas par cas du dossier
- 8.3 Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière

Comptant sur votre présence,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Pièces jointes :

- Note de synthèse
- Annexes

La Présidente
Anne LENFANT



*** POUVOIR ***

**Conseil communautaire du 30 septembre 2025
à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

Je soussigné(e),
Délègue en mon absence pouvoir de vote à :
À l'occasion du Conseil communautaire du 30 septembre 2025

Fait à Entre-deux-Guiers
Pour valoir ce que de droit.

le
SIGNATURE